

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 17.12.2025 - Appel à projet Jeunesse 2025-2026
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Didier Milis
Conseiller communal
Boulevard Louis Mettewie, 93 bte 24
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 06/01/2026

Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 17/12/2025 relative à l'appel à projet Jeunesse 2025-2026.

Monsieur le Conseiller communal,

Nous vous remercions pour votre question écrite, issue de votre interpellation lors de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2025, ainsi que pour l'attention portée aux politiques jeunesse de notre commune et aux principes de transparence, d'équité et de bonne gouvernance qui les accompagnent.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse point par point.

1. Communication et visuels

Il est exact que le premier visuel diffusé par le service de la Communication communale ne comportait pas le lien renvoyant vers le document reprenant la procédure et le cadre de l'appel à projets. Il s'agissait d'une erreur matérielle, rapidement identifiée et corrigée par les services compétents.

S'agissant de la diffusion d'un visuel comportant le nom d'un conseiller communal, je précise que l'ensemble des conseillers communaux peuvent relayer ou contribuer à la communication des actions communales, pour autant que cela se fasse dans le respect du cadre institutionnel et des règles en vigueur au sein de l'administration communale. Des rappels ont été effectués afin d'éviter toute confusion quant au portage institutionnel des actions communales.

Concernant l'URL mentionnée, celle-ci renvoyait bien vers la page de la Commune, mais une incohérence entre certains visuels a pu générer de la confusion. Là aussi, les ajustements nécessaires ont été apportés à temps afin de garantir une information lisible et accessible pour les candidats

2. Enveloppe budgétaire

Pour l'année 2025, le Service Jeunesse dispose d'un budget de fonctionnement de 30.000 €. Un budget global de 45.000 € est consacré aux subsides aux organismes. Un montant de 30.000 € est spécifiquement affecté à l'appel à projets « Jeunesse 2025-2026 ».

3. Équité et critères de sélection

Les demandes de subsides ont été suspendues entre janvier et juin 2025 afin de permettre la réorganisation du Service Jeunesse. Ce temps a été mis à profit pour reconstruire un cadre clair, cohérent et transparent, tant sur le plan administratif que sur le plan des contenus et des priorités politiques.

Cet appel à projets est guidé par une thématique claire : la (ré)appropriation de l'espace public à travers des actions de convivialité et de vivre ensemble, impliquant la jeunesse et, plus largement, les habitants des quartiers concernés.

La thématique a été construite sur base d'une réflexion collective, menée lors des rencontres réunissant associations et services locaux : une organisée par le Collège, une autre par un opérateur jeunesse et les différentes rencontres organisées dans les cadres de mes visites auprès des associations et collectifs jeunes.

Les associations pouvaient introduire une ou plusieurs demandes, dans la limite de 3.500 € par projet.

Outre les critères formels d'éligibilité (dossier complet, respect des publics cibles et des priorités), l'analyse des projets s'est appuyée sur trois critères principaux :

- a) la cohérence avec les objectifs de l'appel et la dynamique de partenariat ;
- b) la pertinence, notamment en matière de vivre-ensemble, de création et de renforcement des liens sociaux, et d'occupation qualitative de l'espace public ;
- c) la faisabilité, au regard des moyens humains, financiers, pédagogiques et organisationnels mobilisés.


L'appel à projets repose sur une thématique claire et sur des critères transparents : cohérence, pertinence et faisabilité. Dix-huit associations ont été retenues car elles répondaient à l'ensemble des critères définis.

4. Information et accompagnement

Les jeunes et associations intéressés peuvent accéder au règlement et au formulaire de candidature via le site de la Commune. Le Service Jeunesse reste par ailleurs disponible pour accompagner les porteurs de projets, répondre à leurs questions et les aider à constituer un dossier conforme et solide. Cette volonté d'accompagnement s'inscrit pleinement dans l'objectif de rendre les dispositifs communaux accessibles, équitables et compréhensibles pour toutes et tous.

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à cette politique communale, et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Monsieur l'Échevin de la Jeunesse,

J'ai pris connaissance de la diffusion récente d'un visuel relatif à l'appel à projets « Jeunesse 2025-2026 – Molenbeek », invitant les jeunes à proposer des initiatives pour animer l'espace public et renforcer la convivialité dans les quartiers. Je me réjouis de cette démarche qui encourage la participation citoyenne et l'engagement des jeunes.

Cependant, plusieurs éléments méritent clarification :

1. Absence du logo officiel de la Commune

Sur le visuel diffusé, le logo officiel de la Commune de Molenbeek n'apparaît pas. En revanche, le nom d'un conseiller communal y figure de manière visible, ce qui prête à confusion quant au portage institutionnel de cet appel. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le logo communal n'a pas été utilisé et pourquoi le nom d'un conseiller communal figure sur une communication publique censée émaner de la Commune ?- Quelle est la politique de la commune en matière de neutralité et de visibilité institutionnelle dans les communications officielles ?

2. Montant de l'enveloppe globale

Le visuel mentionne un soutien allant jusqu'à 3.500 € par projet. Pouvez-vous préciser le montant total de l'enveloppe budgétaire prévue pour cet appel à projets 2025-2026 ?- Ce montant provient-il du budget communal, d'un subside régional ou d'un autre financement spécifique ?

3. Cohérence et équité du soutien aux associations

Plusieurs associations de jeunesse ou de quartier nous ont fait part de refus de subsides lors d'appels précédents, malgré la qualité reconnue de leurs projets.- Quels critères de sélection et mécanismes de priorisation sont appliqués dans ce nouvel appel à projets ?- Comment la commune garantit-elle l'équité de traitement entre associations et la transparence dans l'attribution des montants ?

4. Communication et accompagnement:

Enfin, pouvez-vous préciser comment les jeunes ou associations intéressés peuvent accéder au formulaire et au règlement, et s'il est prévu un accompagnement ou une séance d'information pour les aider à déposer un dossier solide ?

A ce jour, l'URL renseigné "urlr.me/Gap7fs" renvoie à la page de la commune mais les visuels de cet appel à projets ne correspondent pas, ce qui peut perturber les candidats voire les dissuader de déposer un projet

N'existe-t-il pas une charte de publication au sein de la commune ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour l'attention portée à la transparence, à la cohérence et à l'équité dans la gestion des politiques jeunesse de notre commune.

Didier Milis

